

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	2
Absents	9
Total des votes	28

7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DESPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS

Secrétaire de séance : M. BERNARD

Absent(s) excusé(s) : M. BURET, Mme DUVAL, Mme HAKI, Mme WACRENIER

Absent(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme QUESNEY

Procurations : M. BURET à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA

**DEL\_0026\_2023\_Adoption du compte de gestion 2022 – Budget principal - Ville**

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif (Ordonnateur) et sur le compte de gestion (Comptable Public).

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local par le Trésorier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Les chiffres du compte administratif 2022 ont été vérifiés avec le compte de gestion de la trésorerie :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 725 303.98	17 092 286.80	29 817 590.78
Titres de recettes émis (b)	4 158 587.80	13 952 508.86	18 111 096.66
Réductions de titres (c)	-	191 874.03	191 874.03
<b>Recettes nettes (d = b-c)</b>	<b>4 158 587.80</b>	<b>13 760 634.83</b>	<b>17 919 222.63</b>
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 725 303.98	17 092 286.80	29 817 590.78
Mandat émis (f)	3 875 115.34	12 704 779.54	16 579 897.88
Annulations de mandats (g)	-	779 566.09	779 566.09
<b>Dépenses nettes (h = f-g)</b>	<b>3 875 115.34</b>	<b>11 925 213.45</b>	<b>15 800 328.79</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent (d-h)	283 472.46	1 835 421.38	2 118 893.84
Déficit (h-d))			

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la commune au maire pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

**CONSIDERANT** la nécessité d'arrêter le compte de gestion 2022 transmis par le Trésorier avant le vote du compte administratif 2022,

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'ARRÊTER** le compte de gestion 2022 du comptable public du budget principal de la ville de Pont-Audemer, celui-ci concordant avec les écritures de l'ordonnateur,
- **D'AUTORISER** le Maire et son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Acte publié le 14.04.23

Fait à PONT-AUDEMER, le 03 avril 2023

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230403-del\_0026\_2023-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023



Alexis DARMOIS

